



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun départemental
Service interministériel départemental des ressources humaines
Unité recrutement, concours, formation, télétravail**

Affaire suivie par : SP
Téléphone : 04 67 61 68 62
Mél:pref-recrutement-rsc-ml@herault.gouv.fr

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER
SESSION 2024**

REGION OCCITANIE

Il est ouvert au titre de l'année 2024 un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

Treize postes sont ouverts et répartis de la manière suivante :

- 11 postes pour le périmètre police en région Occitanie ;
- 1 poste pour le périmètre gendarmerie en région Occitanie ;
- 1 poste en juridiction administrative en région Occitanie.

1. Le calendrier de recrutement :

- date d'ouverture des inscriptions : **25 avril 2024,**
- date de clôture des inscriptions : **25 mai 2024 à 23h59,**
- publication de la liste des candidats admissibles : **à partir du 6 juin 2024,**
- date prévisionnelle des entretiens avec le jury : **du 24 juin 2024 au 28 juin 2024,**
- date prévisionnelle de prise de fonction : **1^{er} octobre 2024.**

2. Les inscriptions :

- **en priorité** par voie électronique au lien accessible sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <https://www.herault.gouv.fr/Actualites/Recrutement-et-concours>
- **par voie postale :** le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives doit être envoyé au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) au service gestionnaire du recrutement à l'adresse ci-dessous :

Préfecture de l'Hérault
SGC/Unité concours et recrutement
Recrutement sans concours adjoint administratif
34, place des martyrs de la résistance
34 062 Montpellier cedex 2

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

3. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé (uniquement pour les dossiers envoyés par voie postale / non demandé par voie électronique)
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat (une page maximum),
- un curriculum vitae précisant, le parcours scolaire, universitaire et professionnel en indiquant les emplois occupés et leur durée,
- la copie de la carte nationale d'identité recto verso ou passeport en cours de validité.

↳ **en cas de demande d'aménagements pendant l'épreuve : joindre obligatoirement, au plus tard le 04 juin 2024, un certificat médical établi depuis moins de 6 mois par un médecin agréé.**

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé, le jury procède à la sélection des candidats et convoque pour un entretien ceux dont il a retenu la candidature.

La liste des candidats retenus pour un entretien sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault.

4. L'épreuve d'admission :

Les candidats sélectionnés sont convoqués à un entretien de vingt minutes avec le jury. Cet entretien porte sur les connaissances de base du candidat ainsi que sur sa motivation à exercer les missions d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer.

À l'issue des entretiens, le jury arrête une liste d'admission sur laquelle figure, par ordre de mérite, le nom des lauréats ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire.

Le préfet
Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric POISOT